

Validité de l'offre : 1 mois

Prérequis :

- être âgé de 14 ans révolus
- être titulaire de l'ASSR1 ou 2 ou de l'ASR

Programme de formation :

1. Partie Hors Circulation : (durée 3 heures)

Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :

- Les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur - leurs rôles;
- La connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur). Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité
- La maîtrise technique du véhicule hors circulation.

2. Partie En Circulation : (durée 3 heures - 3 candidats max.)

Savoir utiliser, Savoir effectuer et comprendre :

- Démarrer le cyclomoteur
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur
- Rechercher les indices utiles
- Adapter l'allure en fonction de ses capacités
- Choisir la position sur la chaussée
- Franchir les différents types d'intersections
- Changer de direction ; Les trajectoires (virages, voies étroites)
- Le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

3. Sensibilisation aux risques : (durée 2 heures)

- Sensibilisation aux risques spécifiques
- La vitesse et ses conséquences
- Echanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse
- Echanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation
- Présence obligatoire d'un responsable légal **pendant la dernière heure**

Tarif d'une session :

- 1 candidat : 220 € ttc
(1 candidat par scooter)

Nombre de candidats par session :
minimum 2 / maximum 3

Equipements obligatoires :

- 1 casque homologué avec dispositifs réfléchissant
 - 1 veste manches longues
 - 1 paire de gants NF, CE ou EPI, ou renforcés et munis d'un dispositif de fermeture au poignet
 - 1 pantalon
 - 1 paire de chaussures fermées et couvrant la malléole
- Bottes en caoutchouc et coupe-vent non autorisés

ATTENTION : En cas d'équipement non conforme, la formation ne pourra pas avoir lieu

Lieu de déroulement de la formation : Centre de formation Route d'Aspach 68700 CERNAY

A l'issue de la formation, le candidat peut rouler 4 mois avec le titre provisoire.

Notre établissement tient à votre disposition une documentation sur simple demande. Tarifs en vigueur au 10/02/2026



**TARIF FORMATION AM¹ OPTION
CYCLOMOTEUR**

Un candidat ayant suivi la formation pratique du permis AM option cyclomoteur, ne sera autorisé à conduire qu'un cyclomoteur.

Si par la suite il souhaite conduire un quadricycle léger à moteur, il devra suivre la formation correspondante à cette catégorie.

Pièces à fournir :

- ☐ 2 photos d'identité avec signature numérisée
- ☐ ASSR1 ou 2
- ☐ Copie de la JDC ou attestation provisoire (pour les 17- 25 ans)
- ☐ Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité, du passeport français ou du titre de séjour

Pour les mineurs ou personne n'ayant pas de justificatif de domicile à son nom :

- ☐ photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- ☐ photocopie recto-verso de la carte d'identité d'un parent
- ☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ☐ attestation d'hébergement

(1) Arrêté du 8 novembre 2012 fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire

A l'issue de la formation, le candidat est autorisé à conduire pendant 4 mois avec le titre provisoire. Les démarches pour la fabrication du titre définitif seront effectuées gratuitement par l'auto-école.